

Avenue
Pour votre entreprise

**Couverture internationale
pour les maladies graves**

**TABLEAU DES
GARANTIES POUR
CONTRATS COLLECTIFS**

Entrée en vigueur le 1^{er} Mai 2021

Allianz  **Care**

Présentation d' Avenue

Avenue est une assurance internationale pour les maladies graves conçue pour accompagner vos employés, qui font la force de votre entreprise. Nous savons bien que personne ne veut penser aux maladies graves, mais savoir qu'ils sont couverts permet à vos employés et à leurs familles de vivre plus sereinement. Avenue peut venir compléter les avantages sociaux de vos employés et vous aider à attirer et à protéger les talents de votre entreprise.



La couverture Avenue prend en charge 12 types de cas médicaux (comme par ex. les cancers, ou les procédures médicales comme la neurochirurgie), dont trois spécifiques aux enfants. Les cas médicaux couverts sont détaillés dans le tableau des garanties figurant dans ce document.



Nous adoptons une approche innovante en matière de prise en charge des maladies graves. À la différence d'une assurance « Maladies graves » classique qui donne accès à vos employés à des garanties sous forme de sommes forfaitaires uniquement, Avenue a été conçue pour leur offrir une vraie flexibilité et leur permettre ainsi de choisir entre une solution de soins et de traitements ou le paiement d'une somme forfaitaire.

Comment ça marche ?

Choisir une couverture



Vous pouvez choisir d'offrir à vos employés :

- Une couverture pour les traitements à l'étranger et dans leur pays ou
- Une couverture pour les traitements à l'étranger uniquement

« Leur pays » fait référence au pays de résidence principal de votre employé(e) (et/ou pays d'origine, si différent du pays de résidence principal).

Vous pouvez également choisir le niveau de couverture que vous préférez pour vos employés selon vos besoins spécifiques et votre budget.



Si l'entreprise que vous souhaitez assurer comprend :

- **Entre 3 et 24 employés (contrats collectifs pour les petites entreprises)**
Le contrat collectif fera l'objet d'une souscription médicale. Cela signifie que vos employés devront remplir un bulletin d'adhésion et répondre à des questions médicale concernant leur santé. Nous étudierons leurs réponses pour confirmer quelle couverture nous pouvons proposer.
- **Entre 25 et 49 employés (contrats collectifs pour les moyennes entreprises)**
Les employés éligibles devront remplir un formulaire de déclaration de santé. Les pathologies préexistantes ne sont pas couvertes. La couverture n'est valide que pour les cas médicaux confirmés après le délai de carence.
- **50 employés ou plus (contrats collectifs pour les grandes entreprises)**
La souscription médicale ne s'applique pas lors de l'entrée en vigueur du contrat. Les pathologies préexistantes ne sont pas couvertes. La couverture n'est valide que pour les cas médicaux confirmés après le délai de carence.

Bénéficiaire de la couverture

Si vos employés (ou tout ayant droit) souffrent d'une pathologie dont le diagnostic a été établi ou s'ils doivent subir une procédure médicale parmi celles indiquées dans le tableau des garanties figurant dans ce document, ils peuvent compter sur nous.

Ils n'ont qu'à nous appeler et nous informer de leur diagnostic ou plan de traitement. Nous examinerons leur dossier et leur demanderons s'ils préfèrent bénéficier d'un service de gestion de dossier médical OU du versement d'une somme forfaitaire.

S'ils choisissent de bénéficier du **service de gestion de dossier médical**, nous leur attribuerons un chargé de dossier médical. Le chargé de dossier médical dédié est un expert médical membre de notre propre équipe médicale qui suivra chaque étape du traitement et organisera :

- Un deuxième avis médical pour confirmer le diagnostic et plan de traitement, si nécessaire.
- La mise à disposition d'informations sur les autres possibilités de traitements.
- Une sélection d'hôpitaux appropriés dans notre réseau Avenue, où votre employé(e) peut choisir d'être soigné.
- La gestion administrative et les prises de rendez-vous avec l'hôpital qu'il/elle a choisi, pour commencer son traitement.
- Des appels réguliers avec lui/elle, pour suivre l'évolution de son traitement.
- Un service de conciergerie médicale, comprenant un service d'escorte médicale et de traduction pour les soins à l'étranger au sein du réseau Avenue.

Choisir une somme forfaitaire

Votre employé(e) peut choisir de bénéficier du versement d'une somme forfaitaire plutôt que de bénéficier de notre service de gestion de dossier médical. Le montant de la somme forfaitaire est indiqué dans le tableau des garanties.

S'il /elle préfère bénéficier du versement d'une somme forfaitaire, il/elle devra nous prévenir lors de son appel. Une fois le choix effectué, il/elle ne sera plus en mesure de bénéficier des services listés ci-dessus, ni des garanties listées dans les tableaux suivants.

Nos conditions générales s'appliquent.

Pourquoi choisir Avenue ?

Avenue est l'option idéale pour votre entreprise si vous et vos employés attachez de l'importance à :



Des avantages améliorés pour les employés

Dépassez les attentes et offrez des garanties médicales supplémentaires à vos employés.



La sécurité financière

Pour atténuer vos craintes et celles de vos employés concernant les conséquences financières en cas de maladie grave.



Une flexibilité totale

Vos employés peuvent choisir d'être soignés dans leur pays ou à l'étranger (selon le type de formule sélectionnée), ou simplement recevoir une somme forfaitaire.



Une assistance professionnelle, à chaque étape

Vos employés seront entre de bonnes mains. Le chargé de dossier médical dédié les assistera tout au long de leur traitement.



Un service de conseils et des avis d'experts

Accès à un suivi professionnel, pour aider vos employés et leurs familles à gérer les situations engendrées par une maladie grave.

Pourquoi choisir Allianz Care?



La stabilité financière

Une compagnie solide financièrement, ayant reçu la notation A+ supérieur de A.M. Best.



Un réseau mondial

Nous développons sans cesse notre large réseau et incluons des hôpitaux selon leurs normes de service internationales.



La simplicité

Nous investissons constamment afin de vous simplifier et vous faciliter la vie. Nous sommes des interlocuteurs toujours à l'écoute.



Faire des économies

Une prévention de la fraude et une maîtrise des coûts efficaces et éprouvées.

Allianz  Care

Nous sommes présents dans le secteur de l'assurance santé depuis plus de 50 ans. Nous sommes des experts en soins de santé. Nous permettons à chaque personne de se sentir comprise et valorisée dans un environnement de confiance.

Votre *tableau des garanties*

Ce **tableau des garanties** a été conçu à des fins promotionnelles. Il offre un aperçu des prestations que nous fournissons pour chaque formule. La couverture et les services sont soumis aux conditions générales de la police, telles qu'elles sont indiquées dans le guide des conditions générales, disponible sur notre site :
www.allianzcare.com/business-avenue.html



	Avenue Business 1	Avenue Business 1 Plus	Avenue Business 2	Avenue Business 2 Plus	Avenue Business 3	Avenue Business 3 Plus
<p>Type de réseau</p> <p>(Un réseau est une liste d'hôpitaux dans certains pays où la couverture est valide et où votre employé(e) peut recevoir des soins.)</p> <p>(Pour les réseaux Avenue 1 Plus, 2 Plus et 3 Plus, veuillez noter que la couverture des traitements ayant lieu dans le pays d'origine/de résidence de votre employé(e) est disponible lorsqu'elle n'entre pas en contradiction avec la loi sur les sanctions économiques.)</p>	Réseau Avenue 1 (Inclut les hôpitaux en Allemagne, aux Pays-Bas, en Belgique, en France, en Autriche, au Kenya, en Afrique du Sud et en Inde)	Réseau Avenue 1 Plus (il est similaire au réseau Avenue 1, mais il inclut également les hôpitaux dans le pays de résidence principal de votre employé(e), si celui-ci est différent des pays listés dans le réseau Avenue 1)	Réseau Avenue 2 (Inclut les hôpitaux en Allemagne, aux Pays-Bas, en Belgique, en France, en Autriche, au Kenya, en Afrique du Sud, au Royaume-Uni, en Suisse, au Canada, à Dubaï, à Singapour, à Hong Kong, à Taïwan, au Japon, en Thaïlande, en Inde, en Corée du Sud et en Australie)	Réseau Avenue 2 Plus (il est similaire au réseau Avenue 2, mais il inclut également les hôpitaux dans le pays de résidence principal et le pays d'origine de votre employé(e), à condition qu'aucun des deux ne soit les États-Unis)	Réseau Avenue 3 (Inclut les hôpitaux en Allemagne, aux Pays-Bas, en Belgique, en France, en Autriche, au Kenya, en Afrique du Sud, au Royaume-Uni, en Suisse, au Canada, à Dubaï, à Singapour, à Hong Kong, à Taïwan, au Japon, en Thaïlande, en Inde, en Corée du Sud, en Australie et aux États-Unis)	Réseau Avenue 3 Plus (il est similaire au réseau Avenue 3, mais il inclut également les hôpitaux dans le pays de résidence principal et le pays d'origine de votre employé(e))
<p>Plafond maximum par cas médical</p> <p>(Montant maximum que nous paierons par personne assurée, par cas médical, à partir du diagnostic de l'une des pathologies médicales ou de la prescription de l'une des procédures médicales indiquées ci-dessous. Lorsque ce montant est atteint, la couverture pour ce cas médical spécifique prend fin. Cependant, si votre employé(e) souffre d'un cas médical différent à l'avenir, parmi ceux indiqués ci-dessous, le plafond maximum sera de nouveau disponible pour ce nouveau cas.)</p>	200 000 € / 166 000 £ / 270 000 \$ / 260 000 CHF par personne assurée, par cas médical	200 000 € / 166 000 £ / 270 000 \$ / 260 000 CHF par personne assurée, par cas médical	400 000 € / 332 000 £ / 540 000 \$ / 520 000 CHF par personne assurée, par cas médical	400 000 € / 332 000 £ / 540 000 \$ / 520 000 CHF par personne assurée, par cas médical	750 000 € / 622 500 £ / 1 012 500 \$ / 975 000 CHF par personne assurée, par cas médical	750 000 € / 622 500 £ / 1 012 500 \$ / 975 000 CHF par personne assurée, par cas médical
<p>Plafond global</p> <p>(Montant maximum que nous paierons par personne assurée, sous la police de chaque employé(e). Lorsque ce plafond global est atteint, votre police prend fin et vous ne pourrez ni la renouveler ni acheter de nouvelle police.)</p>	1 000 000 € / 830 000 £ / 1 350 000 \$ / 1 300 000 CHF par personne assurée, pour toute la vie	1 000 000 € / 830 000 £ / 1 350 000 \$ / 1 300 000 CHF par personne assurée, pour toute la vie	2 000 000 € / 1 660 000 £ / 2 700 000 \$ / 2 600 000 CHF par personne assurée, pour toute la vie	2 000 000 € / 1 660 000 £ / 2 700 000 \$ / 2 600 000 CHF par personne assurée, pour toute la vie	2 500 000 € / 2 075 000 £ / 3 375 000 \$ / 3 250 000 CHF par personne assurée, pour toute la vie	2 500 000 € / 2 075 000 £ / 3 375 000 \$ / 3 250 000 CHF par personne assurée, pour toute la vie
<p>Cas médicaux</p> <p>(Ces cas médicaux sont couverts par notre assurance Avenue. Un cas médical concerne l'ensemble des soins, procédures, médicaments, analyses, examens et services médicaux nécessaires pour traiter une pathologie ou blessure spécifique. Le médecin traitant proposera un plan de traitement pour le cas médical, qui doit être évalué et validé par le chargé de dossier médical.)</p> <p>(Des délais de carence s'appliquent. Le délai de carence correspond à la période de temps qui doit s'écouler à partir du début de la police, avant que les affilié(e)s ne puissent bénéficier de la couverture.)</p>	<p>Cas médicaux couverts pour les adultes et les enfants (de moins de 18 ans)</p> <p><i>Délai de carence de 3 mois :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Greffe de moelle osseuse • Cancer (y compris tous les cancers d'organes solides, lymphomes et leucémies) • Neurochirurgie • Épilepsie grave <p><i>Délai de carence de 7 mois :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Remplacement ou réparation de valve cardiaque (pour les enfants, uniquement lorsque nécessaire à la suite d'un rhumatisme articulaire aigu) <p>Cas médicaux couverts pour les adultes uniquement</p> <p><i>Délai de carence de 3 mois :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Greffe d'organe d'un donneur vivant <p><i>Délai de carence de 7 mois :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Angioplastie des artères coronaires/pose de stent • Pontage coronarien • Chirurgie vasculaire majeure (y compris les opérations de l'aorte) <p>Cas médicaux couverts pour les enfants (de moins de 18 ans) uniquement</p> <p><i>Délai de carence de 3 mois :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Membres artificiels à la suite de la perte d'un membre lors d'un accident • Syndrome de Kawasaki • Méningite/encéphalite <p>Les cas médicaux qui ont été diagnostiqués ou traités pendant le délai de carence ne sont pas pris en charge par votre couverture Avenue, à moins qu'ils ne résultent directement d'un accident survenu pendant le délai de carence. Les cas médicaux liés à un accident seront évalués et couverts après la fin des délais de carences correspondants.</p>					
<p>Versement d'une somme forfaitaire</p> <p>(Délai de carence de 7 mois)</p> <p>(Il s'agit du montant que nous paierons si les affilié(e)s préfèrent ne pas bénéficier des garanties et services disponibles dans le cadre de cette police. S'ils optent pour la somme forfaitaire, ils pourront toujours bénéficier de nos services de deuxième avis médical)</p> <p>(Une fois qu'un(e) affilié(e) a reçu le montant forfaitaire, sa couverture pour ce type spécifique de cas médical prend fin. Cependant, si à l'avenir il/elle souffre d'un cas médical listé ci-dessous, il/elle pourra de nouveau choisir soit de bénéficier des garanties et des services, soit de recevoir la somme forfaitaire.)</p>	10 000 € / 8 300 £ / 13 500 \$ / 13 000 CHF par personne assurée, par cas médical	10 000 € / 8 300 £ / 13 500 \$ / 13 000 CHF par personne assurée, par cas médical	15 000 € / 12 450 £ / 20 250 \$ / 19 500 CHF par personne assurée, par cas médical	15 000 € / 12 450 £ / 20 250 \$ / 19 500 CHF par personne assurée, par cas médical	20 000 € / 16 600 £ / 27 000 \$ / 26 000 CHF par personne assurée, par cas médical	20 000 € / 16 600 £ / 27 000 \$ / 26 000 CHF par personne assurée, par cas médical

Avenue Business 1	Avenue Business 1 Plus	Avenue Business 2	Avenue Business 2 Plus	Avenue Business 3	Avenue Business 3 Plus
-------------------	------------------------	-------------------	------------------------	-------------------	------------------------

Garanties

Chambre d'hôpital	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Soins intensifs	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Frais de séjour d'une personne accompagnant l'assuré à l'hôpital	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Médicaments et matériels soumis à prescription médicale (Hospitalisation, soins de jour et médecine courante) (Les ordonnances d'un hôpital à l'étranger où votre employé(e) a reçu les soins ne doivent pas dépasser un dosage pour une consommation de plus de deux mois)	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Chirurgie, incluant anesthésie et bloc opératoire	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Honoraires des médecins et infirmiers	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Appareils et matériel chirurgicaux	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Analyses et examens médicaux	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Scanographie et IRM	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Tomographie et scanographie-tomographie	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Hospitalisation de jour	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Chirurgie ambulatoire	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Consultations avant/après une hospitalisation ou une opération	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Rééducation	Non remboursé	30 jours par cas médical	Non remboursé	30 jours par cas médical	Non remboursé	30 jours par cas médical
Thérapie ciblée	38 000 € / 31 540 £ / 51 300 \$ / 49 400 CHF par année d'assurance	38 000 € / 31 540 £ / 51 300 \$ / 49 400 CHF par année d'assurance	51 000 € / 42 330 £ / 68 850 \$ / 66 300 CHF par année d'assurance	51 000 € / 42 330 £ / 68 850 \$ / 66 300 CHF par année d'assurance	64 000 € / 53 120 £ / 86 400 \$ / 83 200 CHF par année d'assurance	64 000 € / 53 120 £ / 86 400 \$ / 83 200 CHF par année d'assurance
Achat d'une perruque, d'un soutien-gorge prothétique et autres prothèses externes à des fins esthétiques pendant le traitement du cancer	200 € / 165 £ / 270 \$ / 260 CHF pour toute la vie	200 € / 165 £ / 270 \$ / 260 CHF pour toute la vie	200 € / 165 £ / 270 \$ / 260 CHF pour toute la vie	200 € / 165 £ / 270 \$ / 260 CHF pour toute la vie	200 € / 165 £ / 270 \$ / 260 CHF pour toute la vie	200 € / 165 £ / 270 \$ / 260 CHF pour toute la vie
Frais médicaux du donneur vivant	37 030 € / 30 750 £ / 50 000 \$ / 48 125 CHF pour toute la vie	37 030 € / 30 750 £ / 50 000 \$ / 48 125 CHF pour toute la vie	37 030 € / 30 750 £ / 50 000 \$ / 48 125 CHF pour toute la vie	37 030 € / 30 750 £ / 50 000 \$ / 48 125 CHF pour toute la vie	37 030 € / 30 750 £ / 50 000 \$ / 48 125 CHF pour toute la vie	37 030 € / 30 750 £ / 50 000 \$ / 48 125 CHF pour toute la vie
Prothèses et membres artificiels après la perte d'un membre lors d'un accident	74 075 € / 61 475 £ / 100 000 \$ / 96 300 CHF pour toute la vie	74 075 € / 61 475 £ / 100 000 \$ / 96 300 CHF pour toute la vie	74 075 € / 61 475 £ / 100 000 \$ / 96 300 CHF pour toute la vie	74 075 € / 61 475 £ / 100 000 \$ / 96 300 CHF pour toute la vie	74 075 € / 61 475 £ / 100 000 \$ / 96 300 CHF pour toute la vie	74 075 € / 61 475 £ / 100 000 \$ / 96 300 CHF pour toute la vie
Soins de longue durée	Non remboursé	30 jours durant la vie de l'assuré	Non remboursé	60 jours durant la vie de l'assuré	Non remboursé	90 jours durant la vie de l'assuré
Soins palliatifs	✓	✓	✓	✓	✓	✓

	Avenue Business 1	Avenue Business 1 Plus	Avenue Business 2	Avenue Business 2 Plus	Avenue Business 3	Avenue Business 3 Plus
Frais de transport* (Frais de transport depuis le domicile de l'employé(e) vers le lieu de traitement convenu. Nous devons organiser le transport pour que les frais soient couverts. Les frais de transport sont également couverts pour l'accompagnant et tout donneur vivant.)	8 000 € / 6 640 £ / 10 800 \$ / 10 400 CHF par cas médical	8 000 € / 6 640 £ / 10 800 \$ / 10 400 CHF par cas médical	10 000 € / 8 300 £ / 13 500 \$ / 13 000 CHF par cas médical	10 000 € / 8 300 £ / 13 500 \$ / 13 000 CHF par cas médical	20 000 € / 16 600 £ / 27 000 \$ / 26 000 CHF par cas médical	20 000 € / 16 600 £ / 27 000 \$ / 26 000 CHF par cas médical
Frais d'hébergement en hôtel* (Frais couverts lorsque votre employé(e) et tout accompagnant doivent voyager vers un autre lieu pour se rendre à l'hôpital convenu pour ses soins. Nous devons organiser le transport pour que les frais soient couverts.)	6 000 € / 4 980 £ / 8 100 \$ / 7 800 CHF par cas médical	6 000 € / 4 980 £ / 8 100 \$ / 7 800 CHF par cas médical	8 000 € / 6 640 £ / 10 800 \$ / 10 400 CHF par cas médical	8 000 € / 6 640 £ / 10 800 \$ / 10 400 CHF par cas médical	10 000 € / 8 300 £ / 13 500 \$ / 13 000 CHF par cas médical	10 000 € / 8 300 £ / 13 500 \$ / 13 000 CHF par cas médical
Rapatriement du corps (Montant que nous paierons pour rapatrier le corps du/de la défunt(e) vers le pays de sépulture. Nous organiserons également le service de rapatriement.)	5 000 € / 4 150 £ / 6 750 \$ / 6 500 CHF par personne assurée	5 000 € / 4 150 £ / 6 750 \$ / 6 500 CHF par personne assurée	5 000 € / 4 150 £ / 6 750 \$ / 6 500 CHF par personne assurée	5 000 € / 4 150 £ / 6 750 \$ / 6 500 CHF par personne assurée	10 000 € / 8 300 £ / 13 500 \$ / 13 000 CHF par personne assurée	10 000 € / 8 300 £ / 13 500 \$ / 13 000 CHF par personne assurée

Services

Deuxième avis médical* (Accès à un deuxième avis médical concernant le diagnostic initial de votre employé(e), par des experts internationaux externes.)	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Prise de rendez-vous à l'hôpital** (Nous prendrons les rendez-vous initiaux à l'hôpital pour votre employé(e). Nous organiserons également les traitements hospitaliers programmés avec l'hôpital.)	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Chargé de dossier médical** (Un expert médical dédié de notre propre équipe médicale sera chargé de suivre le dossier de votre employé(e) et de l'aider pendant son traitement.)	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Service de conciergerie* (Inclut par exemple un service d'escorte et de traduction pour les traitements à l'étranger, au sein du réseau Avenue.)	Pour un voyage à l'étranger par cas médical	Pour un voyage à l'étranger par cas médical	Pour un voyage à l'étranger par cas médical	Pour un voyage à l'étranger par cas médical	Pour un voyage à l'étranger par cas médical	Pour un voyage à l'étranger par cas médical
Service de conseils* (Votre employé(e) et sa famille ont accès à un suivi professionnel et confidentiel pour les aider à surmonter les difficultés psychologiques rencontrées pendant leur traitement.) (Service disponible en personne, par téléphone, par vidéo-conférence, en ligne et par e-mail.)	5 sessions par personne, par cas médical	5 sessions par personne, par cas médical	5 sessions par personne, par cas médical	5 sessions par personne, par cas médical	5 sessions par personne, par cas médical	5 sessions par personne, par cas médical
Conseils juridiques et financiers* (Votre employé(e) et sa famille ont accès à un suivi professionnel et confidentiel pour les aider à surmonter les difficultés juridiques et financières rencontrées pendant leur traitement.) (Service d'orientation.)	5 sessions per person, per medical case	5 sessions per person, per medical case	5 sessions per person, per medical case	5 sessions per person, per medical case	5 sessions per person, per medical case	5 sessions per person, per medical case

* AWP Health & Life SA – Succursale irlandaise est responsable de l'organisation de l'accès au traitement uniquement. Le chargé de dossier médical et les services de réservation d'hôpitaux ne fournissent pas de conseils médicaux ou de santé et ne sauraient se substituer aux conseils, diagnostics ou traitements professionnels. Nous ne sommes pas responsables et/ou passibles de poursuites pour tout sinistre, perte ou dommage, résultant directement ou indirectement de tout acte ou omission de tout fournisseur médical tiers, y compris les traitements, conseils, diagnostics, diagnostics erronés ou échecs pour établir un diagnostic.

** Ces services sont fournis par des prestataires externes ne faisant pas partie du groupe Allianz. Ils sont mis à votre disposition, sous réserve de votre acceptation des conditions générales de votre police. Vous comprenez et acceptez le fait qu'AWP Health & Life SA – Succursale irlandaise et AWP Health & Life Services Limited ne sont pas responsables et/ou passibles de poursuites pour tout sinistre, perte ou dommage résultant directement ou indirectement de l'utilisation de ces services.



À propos de notre réseau Avenue

Lorsqu'il s'agit de maladies graves, nous voulons nous assurer que vos employés suivent un traitement dans un hôpital ou établissement médical spécialisé pour traiter leur cas médical spécifique. C'est pourquoi le réseau Avenue ne comprend que des hôpitaux et établissements médicaux spécialisés pour les traitements couverts par ce produit d'assurance.

Selon la formule choisie, vos employés auront accès à un type de réseau Avenue spécifique (tel qu'indiqué dans le tableau des garanties). Chaque réseau comprend des hôpitaux et établissements médicaux dans des pays ou régions spécifiques, vous permettant ainsi de sélectionner le type de réseau qui convient à vos employés selon l'endroit où ils se situent, leurs besoins et votre budget.

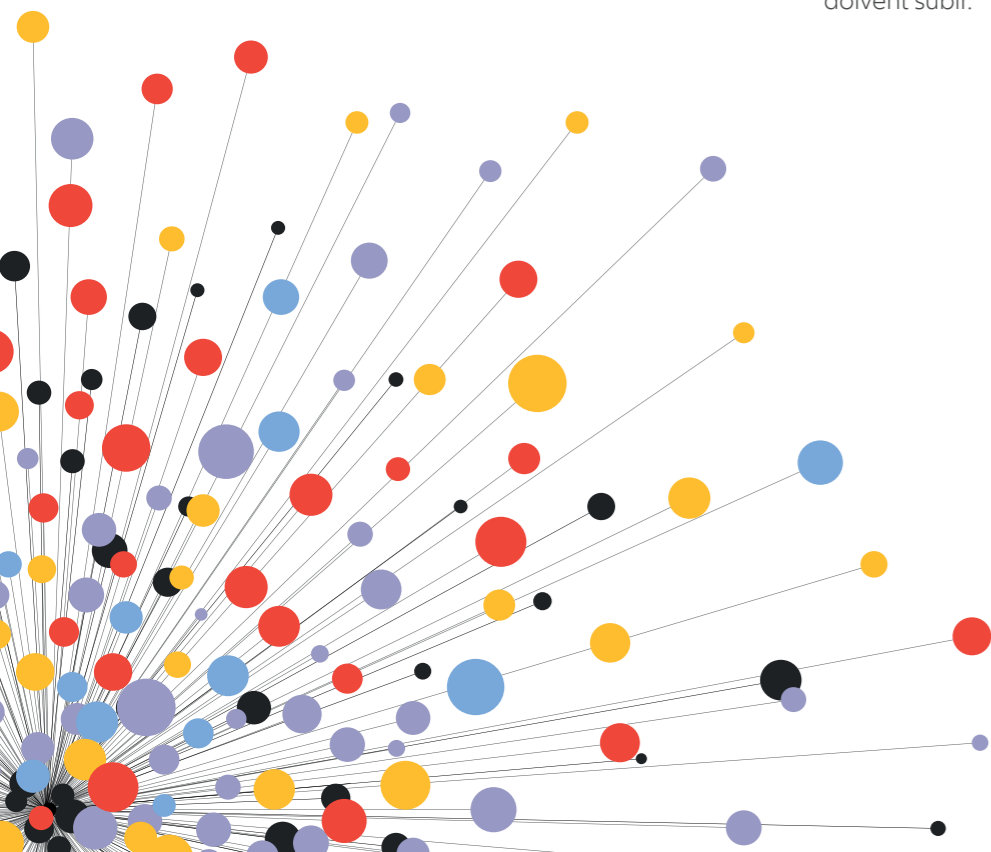
Notre réseau est mis à jour et étendu régulièrement. Rendez-vous sur notre site pour consulter les informations les plus récentes sur le réseau Avenue : www.allianzcare.com/personal-avenue.html

Les hôpitaux de notre réseau Avenue sont sélectionnés sur la base de leur expertise médicale et des normes internationales de service. Le réseau comprend des hôpitaux publics et privés.

Vous trouverez ci-après quelques exemples d'hôpitaux compris dans notre réseau Avenue :

Nom de l'hôpital	Spécialité
Broward Health Medical Center, Fort Laderdale, Floride, États-Unis	Cardiologie, traitement du cancer, pédiatrie
Clinique De La Source, Suisse	Cardiologie et traitement du cancer
Helios Privatkliniken GmbH, Allemagne	Traitement du cancer, neurochirurgie, cardiologie et pédiatrie
Imperial Private Healthcare, Royaume-Uni	Traitement du cancer, cardiologie et pédiatrie
Mediclinic City Hospital, Émirats Arabes Unis	Oncologie, cardiologie, radiologie, traumatismes et lésions gynécologiques, et soins intensifs
Raffles Hospital, Singapour	Cardiologie, traitement du cancer, neurochirurgie et pédiatrie


Veuillez noter que ce ne sont que des exemples d'hôpitaux compris dans notre réseau Avenue. Nous ne recommandons ni ne faisons la promotion d'aucun de ces hôpitaux en particulier. Vos employés pourront choisir parmi la liste d'hôpitaux et d'établissements médicaux que leur chargé de dossier médical aura préparé pour eux selon leur diagnostic et la procédure médicale qu'ils doivent subir.



Contactez-nous, nous sommes à votre disposition !

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions :

 Équipe commerciale : + 353 1 514 8442

 sales@allianzworldwidecare.com

 Service d'assistance téléphonique 24 h/24 et 7 j/7

Français : + 353 1 630 1303

Anglais : + 353 1 630 1301

Allemand : + 353 1 630 1302

Espagnol : + 353 1 630 1304

Italien : + 353 1 630 1305

Portugais : + 353 1 645 4040

 Fax : + 353 1 630 1306

 www.allianzcare.com

 www.facebook.com/AllianzCare/

 www.linkedin.com/company/allianz-care

 www.youtube.com/c/allianzcare

 www.instagram.com/allianzcare/

 twitter.com/AllianzCare